



Jusqu'au 30 avril 2019

Résidence d'auteur - Maison Robert Schuman

L'unité de recherche de l'Université de Lorraine, le CREM (Centre de recherche sur les médiations), le Conseil Départemental de la Moselle et à la Mairie de Scy-Chazelles proposent depuis 2016 une « résidence d'auteur » et un « laboratoire hors les murs » au sein de la Maison de Robert Schuman.

Ce dispositif original, articulant création littéraire, médiations culturelles et recherche, vise à valoriser la rencontre entre artistes professionnels et amateurs, écrivain et publics.

Les candidatures pour cette résidence de création d'une durée de 8 semaines, du 15 septembre au 15 novembre 2019, sont à envoyer avant le mardi 30 avril 2019.

Objet de la résidence

Selon la convention établie entre la structure d'accueil et l'auteur, cette résidence offrira le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité un travail de création en cours concernant toutes les écritures contemporaines (poésie, roman, fiction, essai, jeunesse, BD...).

L'auteur sera sollicité pour des rencontres publiques ou professionnelles et son accord sera nécessaire à partir de cette base : 70% création et 30% médiations.

Il doit s'engager, en partenariat avec la structure porteuse, à assurer des actions de médiation 4 à 6 jours par mois, dont une partie auprès du public scolaire et universitaire.

L'auteur en résidence sera aussi soutenu dans sa volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux et les manifestations de la région Grand Est concernée. Cette résidence est remise dans les conditions et modalités définies ci-après.

Eligibilité

Être édité à compte d'éditeur et porter un projet en début ou en cours d'élaboration.

L'auteur doit au moins avoir publié une œuvre à compte d'éditeur ou avoir une œuvre produite et ne doit pas avoir déjà bénéficié de ce même dispositif durant les douze derniers mois précédant la date de sélection. Il est choisi sur la base d'un dossier (un CV, une bibliographie, un exemplaire des principaux textes publiés ou œuvres, une revue de presse sur les actions significatives déjà réalisées, une note sur les projets en cours et le programme du projet de résidence).

Conditions matérielles et financières

L'auteur prend à sa charge ses frais de repas et de déplacement hors activités de médiation. Outre la bourse de résidence accordée (2 000 euros par mois), la structure s'engage à assurer la prise en charge de l'hébergement du candidat dans la commune du lieu de résidence (Scy-Chazelles), un aller-retour entre son domicile et la structure de résidence, ainsi que ses déplacements professionnels vers les lieux d'interventions pendant le temps de résidence, en lien avec les publics.

Le financement est, comme chaque année, sous couvert d'octroi de la subvention départementale et régionale demandée.

L'auteur sera accueilli, à quelques pas de la Maison de Robert Schuman, dans une maison d'hôtes (Gîte de France 2 épis). Selon le descriptif, il aura à sa disposition un grand appartement de 87m², un grand salon salle à manger (télévision TNT, accès internet par Wifi), une cuisine tout équipée (four, machine à laver...). Le lieu au calme inclut un jardin privatif, de plein pied avec la terrasse.

Organisation

La désignation de l'artiste boursier sera faite à l'issue de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de plusieurs personnalités du monde culturel.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s ou non-sélectionné(e)s seront avisés par mail.

Dossier de candidature

Les candidat(e)s intéressés devront fournir :

1. Lettre de motivation du/de la candidat(e) ;
2. Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e) Photo d'identité ;
3. Curriculum vitae et une bibliographie mis à jour du/de la candidat(e) ;
4. Note d'intention décrivant le projet d'écriture et les thèmes d'animation (entre 3 et 5 pages DIN A4) ;
5. Dossier artistique comportant des visuels, des textes, des revues de presse ;
6. Des ouvrages, documents, textes déjà réalisés.

Le dossier de candidature doit être envoyé aux adresses suivantes :

yannick.groutsch@mairie-scy-chazelles.fr

carole.bisenius-penin@univ-lorraine.fr

La date limite d'inscription est fixée au 30 avril 2019

Obligations de l'auteur

L'auteur(e) consacra les 8 semaines à ses travaux d'écriture et de rencontres avec les publics et les chercheurs du CREM.

La résidence donnera lieu à la publication d'un carnet, en série limitée (+/- 300 exemplaires), contenant le(s) texte(s) de ce dernier et des publics ayant participé aux ateliers d'écriture. L'auteur(e) accepte que des informations le/la concernant (bibliographie, extraits) soient mises en ligne sur les sites internet des partenaires (Mairie de Scy-Chazelles, Maison de Robert Schuman, le Centre de recherche sur les médiations, Université de Lorraine) et les supports de communication utilisés.

Télécharger l'appel à candidatures ci-dessous